



### Légende

Zone étudiée

#### Disposition spécifique du règlement (cf pièce n°3)

- Zone rouge
  - R Aléa de chute de blocs étou de pierres uniquement
  - R\* Présence d'au moins un autre aléa (glissement de terrain, effondrement de cavités souterraines étou revêtement) que la chute de blocs étou de pierres
- Zone bleue
  - Eb Aléas de chute de blocs étou de pierres
  - G Aléas de glissement de terrain
  - R Aléas de ravinement
  - E Aléas d'affaissement et d'effondrement de cavités souterraines
- Zone blanche
  - NE Zone non exposée (aléa nul à négligeable)

Echelle 1 : 5000



### COMMUNE DE COARAZE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

### PLAN DE ZONAGE

Pour la Préfecture, Le Secrétaire Général, *Philippe GUILMAN*

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté préfectoral du 21 août 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 mars 2005

ENQUETE PUBLIQUE DU 21 février AU 18 mars 2005

APPROBATION DU PPR : 13 SEP. 2006

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT SERVICE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

